

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Mémoire remis à l'Office de consultation publique de Montréal

par Le Comité des citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice.

RÉSUMÉ

Le Boisé de St-Sulpice est constitué du Parc du Boisé de St-Sulpice propriété de la ville de Montréal et d'une parcelle adjacente appartenant à une institution d'enseignement. Le Boisé occupe le territoire délimité par les rues Legendre, Christophe Colomb, Émile Journault et par la propriété de l'institution d'enseignement. Le comité des Citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice, organisme incorporé en 1993, s'est donné comme objectif, entre autres, de promouvoir et de collaborer à la préservation, à la protection, à la mise en valeur et à l'aménagement du Boisé de St-sulpice. Le 3 mai 1994, le Comité des citoyens a signé un ACCORD DE COLLABORTION avec la ville de Montréal, où il est mentionné notamment : *“ les deux parties ont accepté de travailler en collaboration pour assurer la pérennité du Boisé de Saint-Sulpice. ”* et *“ La ville consultera et informera le Comité pour tout dossier touchant le parc du Boisé de St-Sulpice ”*.

Depuis que l'institution d'enseignement a annoncé ses intentions de construire sur sa parcelle adjacente au Parc du Boisé, le Comité a réalisé que la pérennité du Boisé devenait menacé. Il n'y a jamais eu de construction à cet endroit. De plus, la nature n'a pas de frontière et constitue un milieu naturel entre les deux propriétés où la biodiversité existe. Un système écologique persiste depuis nombres d'années. De nombreuses espèces d'oiseaux bénéficient du Boisé. Enfin ce lieux naturel abrite une faune et une flore très riche en milieux habités. Le boisé fait partie d'un corridor migratoire entre le Mont-Royal et l'île de la Visitation. Pour protéger ce sanctuaire, le Comité des Citoyens a dû déposer une requête à la ville de Montréal, demandant la protection de ce Parc et de sa parcelle adjacente, ainsi qu'au ministère de l'Environnement et au ministère de la Culture et des Communications pour l'obtention d'un statut juridique, démontrant ses aspects historiques et écologiques. Le Conseil d'arrondissement Ahuntsic Cartierville a voté à l'unanimité, une résolution en faveur de notre Requête, le 11 avril 2003.

Afin d'assurer la pérennité du Parc du Boisé de St-Sulpice et de sa parcelle champêtre avec son ensemble écologique, nous demandons à la ville de Montréal, de les inclure dans sa nouvelle Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, spécialement en raison d'un minimum vital à sauvegarder tel que reconnu par le ministère de l'Environnement. En vertu de notre *Accord de collaboration* avec la ville de Montréal, celle-ci ayant été saisi de notre *Requête* depuis mars 2003 et en raison de *la résolution du Conseil d'arrondissement du 11 avril 2003*, les autorités compétentes doivent maintenant consulter la Requête déjà déposée et prendre en considération l'intégrité de la valeur écologique de ce Boisé, d'une superficie exceptionnelle.

Le Comité des citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice.

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Mémoire remis à l'Office de consultation publique de Montréal

par Le Comité des citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice.

Le milieu naturel

Le Parc du Boisé de St-Sulpice est un des rares espaces verts urbains qui répond aux besoins de la faune et de la flore qui y habitent. Avant d'être drainé, il y a quelques années, ce milieu était humide, ce qui explique la présence des magnifiques érables argentés centenaires. Les plantes indigènes, dont le petit prêcheur et la grande ortie du Canada jouissent d'un milieu abrité au cœur du boisé alors que l'asclépiade, indispensable à la survie du papillon monarque, peut croître dans la parcelle champêtre. La faune aviaire y trouve de la nourriture, de l'eau et un lieu de nidification intéressant. Des 121 espèces observées depuis 1987, au moins 18 d'entre elles y nichent, dont le Pic flamboyant et le Cardinal rouge. Plusieurs oiseaux, dont le Junco ardoisé, le Canard colvert, les Parulines, les Bruants et les Grives, fréquentent le boisé comme endroit de ressourcement et de repos lors de leurs migrations. Le Parc du Boisé de St-Sulpice est situé dans l'axe nord-sud reliant le parc du Mont-Royal et le parc de l'Île-de-la-Visitation et fait donc office de corridor migratoire. L'Épervier de Cooper est un des oiseaux susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec qui fréquente aussi le boisé. En été, un merveilleux spectacle nocturne s'y déroule alors que les lucioles illuminent les ténèbres et que les chauves-souris font d'acrobatiques voltiges aériennes. Une myriade d'insectes pollinisateurs, si importants aux jardins environnants, habitent aussi le boisé. De plus, les mycologues y retrouvent une grande variété de champignons. Bref, la biodiversité du Boisé St-Sulpice est importante. Sa protection fait de cet espace un havre de paix près de la piste cyclable où plusieurs citoyens peuvent jouir d'un moment de répit ou pratiquer des activités récréatives, été comme hiver.

L'histoire du Boisé de St-Sulpice

Le Parc du Boisé de St-Sulpice est une relique du temps jadis où les Sulpiciens étaient propriétaires de la plus grande seigneurie de la Nouvelle-France. Leur domaine contenait cette forêt et des clairières semi-marécageuses réservées à l'usage personnel des seigneurs. Le développement du quartier Ahuntsic a réduit cette parcelle de milieu naturel jusque là non-exploitée à 15,5 acres. Dans les années '80, un professeur, a travaillé à la protection de la partie nord du boisé, en tant que leader d'un groupe de protection. Il vante entre autres l'attrait pédagogique du site. L'opération 20 000 logements rogne néanmoins encore un peu plus le milieu. En 1994, la Ville de Montréal ratifie un "*Accord de collaboration*" avec le Comité des citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice, assurant tel que cité : *la pérennité du Boisé.*

La problématique

Le Parc du Boisé de St-Sulpice propriété de la Ville de Montréal s'étend sur 7 acres. Vers l'ouest, une parcelle champêtre appartenant à une institution compte 2 acres. Le 1^{er} octobre 2002, une consultation publique concernant un changement de zonage demandé par l'institution attire l'attention des citoyens. Une construction de résidences étudiantes menace la parcelle champêtre et ses arbres majestueux. Le *Comité des citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice* se mobilise pour protéger les acres de terrain restants. En mars 2003, le Comité des citoyens mandate une avocate qui rédige une Requête de protection avec la collaboration des membres du comité, laquelle sera déposée lors d'une réunion du Conseil de Ville de Montréal et du Conseil d'Arrondissement. Le document est aussi acheminé au ministère de la Culture et des Communications et au ministère de l'Environnement à Québec. Les statuts juridiques réclamés sont *Bien Culturel Classé* et *Arrondissement Naturel* selon la Loi sur les biens culturels (Chapitre B-4) et *Réserve naturelle en milieu privé* et *Statut permanent de protection* selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (2002, Chapitre 74).

L'objectif de la présente demande

Bien que le morcellement des étendues vertes en plus petits territoires soit néfaste pour la protection à long terme de la biodiversité, la protection des plus petites étendues déjà existantes pourrait servir de lieux intermédiaires dans les corridors de migration de la faune ailée (oiseaux et insectes) et pour la dispersion aérienne de pollen et des plus petites graines des plantes indigènes. Bien que plusieurs espaces restreints soient voués à la dérive génétique, avec un lien aérien, la diversité génétique pourrait être préservée, selon le « stepping stone model ». Les déplacements longue distance des propagules végétales ou des animaux peut s'effectuer par une accumulation de déplacements sur des distances restreintes. Ce model est d'ailleurs très important pour la colonisation des îles au milieu des étendues d'eau comme un océan. L'analogie entre des espaces verts parsemés dans un milieu urbanisé ou dénaturalisés et les îles est bien connu de la communauté scientifique.

Le passage suivant est énoncé dans notre Requête pour la protection du Parc du Boisé de St-Sulpice et de sa parcelle de terrain champêtre adjacente. Le document s'intitule *Considérations Écologiques et Environnementales* et a été rédigé par notre biologiste. Le terrain en question mesure quelques 8 hectares mais il est tout de même considéré comme important pour les migrations des oiseaux, aussi bien que d'autres organismes vivants de la faune et de la flore qui utilise les corridors aériens pour se disperser.

Le boisé constitue un site clé pour les migrations périodiques, journalières ou saisonnières d'oiseaux puisqu'il est à proximité de la rivière des Prairies (parc-nature de l'Île-de-la-Visitation) et peut constituer une halte pour des migrations entre ce parc et le parc du Mont-Royal. Plusieurs villes, dont Toronto, ont compris l'importance de corridors migratoires pour préserver la composition génétique d'espèces animales et végétales (dont le pollen et les graines peuvent être dispersés par le vent ou grâce aux animaux).

Le boisé St-Sulpice est un lieu privilégié où l'on retrouve une association entre un boisé et un champ ce qui peut constituer un élément de choix pour certaines espèces animales. Un boisé urbain est un îlot naturel, soit un écosystème incluant la faune et

la flore, qui se situe dans une région urbaine. Dans le boisé St-Sulpice on peut retrouver des espèces qui sont rares ailleurs sur l'île. Sans être un corridor continu (« stepping-stones »), le boisé St-Sulpice se situe dans un axe entre le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le parc du Mont-Royal, et une altération de cet habitat pourrait menacer le bon équilibre génétique des espèces qui y habitent. Cette information est validée par un spécialiste en conservation génétique de l'Université Concordia.

Il est intéressant de noter que lors de leurs migrations les oiseaux se guident principalement par la position du soleil et le recours au champ magnétique terrestre pour parcourir de grandes distances. Cependant, pour faire une halte ou lorsqu'ils sont arrivés à destination, les oiseaux ont un système de repérage aérien visuel (« à vol d'oiseau ») et d'autres facteurs les guident alors. Les oiseaux reconnaissent la composition de la végétation et la superficie qu'elle recouvre. Un espace plus grand pourrait donc constituer un élément clé dans la décision de se poser. Il est important de noter que le choix d'un lieu d'atterrissage est un élément critique parce que chaque arrêt peut comporter des dangers si des prédateurs sont présents et si l'endroit choisi ne correspond pas aux besoins alimentaires et de protection nécessaires, cette halte pourrait être inutilement risquée. Ainsi donc, une diminution de la « superficie verte », incluant le boisé et le champ adjacent, pourrait diminuer la qualité de l'habitat pour les oiseaux migrateurs qui pourraient décider de ne plus le fréquenter.

Aussi présent dans la Requête se trouve un document qui parle plus particulièrement de la faune aviaire, rédigé par deux ornithologistes. Ce document a fait l'objet d'une étude approfondie par des spécialistes de l'UQAM .

En conclusion, la protection des espaces verts doit être concernée non seulement par leur superficie mais aussi par leur valeur écologiques, spécialement dans les corridors migratoires. Bien que des raisons économiques forcent la priorisation des aires protégées, il ne faut pas oublier le rôle important des plus petits espaces dans la migration et les mouvements génétiques entre des populations isolées afin d'éviter la dérive génétique. Il faut mettre en perspective la protection des plus petits espaces qui demandent souvent de moins grands investissements financiers mais qui peuvent jouer un rôle écologique important. De plus, les populations vivant à proximité des plus petites étendues naturalisées peuvent plus facilement en jouir. Ainsi donc, les limites inférieures à la protection des espaces verts devraient sérieusement être reconsidérés.

L'histoire du Boisé de St-Sulpice est remplie d'événements menaçant sa survie et d'exemples de collaboration pour assurer sa pérennité. Comme pour tout autre espace vert qui subsiste encore, il faut rester vigilant afin de conserver ces milieux naturels, si riches et si chers aux citoyens. Une condition essentielle étant de respecter leur intégrité.

La solution

Le Conseil d'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, a voté à l'unanimité une résolution appuyant la Requête. Par la suite le ministre de l'Environnement, demande à la ville de Montréal de lui

soumettre une demande de protection pour le Boisé. Le ministère de l'Environnement accorde également au Comité une subvention pour poursuivre leur lutte puisqu'il reconnaît l'importance de leur objectif. Le ministère confirme en plus que le Parc du Boisé de St-Sulpice et sa parcelle adjacente sont un "minimum vital" pour la conservation. Au début de 2004, le Conseil du Patrimoine de Montréal commande des études indépendantes portant sur la faune aviaire qui fréquente le boisé et l'importance du boisé comme corridor migratoire ainsi qu'une étude sur le couvert arborescent. Ces études confirment l'importance de la protection du Boisé et de la parcelle adjacente.

Votre collaboration

Pour tous ces motifs et spécialement parce que le Boisé de St-Sulpice est un cas rare en milieu habité, nous vous demandons de considérer et d'inclure le Parc du Boisé de St-Sulpice et sa parcelle adjacente dans les territoires visés par la nouvelle Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Le Comité des citoyens pour l'aménagement du Boisé de St-Sulpice.

Avril 2004